



RETRAIT APRÈS DÉCISION

N° DP 033 037 25 00019 déposé le 18/02/2025	
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie 27 FEV. 2026	
Par :	Monsieur PAQUET Clément Madame PAQUET Anamaria
Demeurant à :	35 Avenue de Rambaud 33650 LA BREDE (Ancienne adresse 8 Rue du Merlot 33640 BEAUTIRAN)
Sur un terrain sis à :	8 Rue du Merlot Lot. Jardins de Calens 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	E 2216 (Lot 6)
Superficie :	577 m²
Nature des travaux :	Extension d'une maison individuelle
Surface de plancher créée :	11,42 m²

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,
Vu la décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 25 00019 en date du 27/02/2025,

Vu la demande de Monsieur PAQUET Clément du 24/02/2026, demandant le retrait de la décision susvisée,

ARRETE

Article 1 : La décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 25 00019 en date du 27/02/2025, est retirée.

Article 2 : La présente décision entraîne l'annulation des taxes d'urbanisme dont l'autorisation de construire constituait le fait générateur.

BEAUTIRAN, le 26/02/2026

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.